Compte-rendu du conseil municipal

Membres en exercice : 15 **Membres présents : 12** **Voix délibérantes : 14**	**L'an 2020, le neuf juillet à vingt heures,** **le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire** **Date de convocation : 3 juillet 2020**	**Année : 2020** **Séance : 005**

Présents : **Messieurs COQUERY, DUFOUR, JUILLARD-CONDAT, LAMBERT, MOINE, PRADIER, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, GAUTHIER-BRONDEL, GELIN, SESSA**

Absents : **Monsieur DELNARD** *(Procuration à M. COQUERY)*, et **Mesdames DUVERT, HEUZE CAVATORTA** *(Procuration à Mme SESSA)*

Secrétaire de séance : **Madame Sylvie BAUVY**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2020 est adopté.

1 - Versement de subventions (délibération n° 1)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **400,00 €** au Conseil des Parents d'Élèves de l'École Primaire de Saint-Dier-D'Auvergne,
- **600,00 €** à l'Épicerie Solidaire de Billom,
- **1 100,00 €** à la coopérative de l'École primaire de Saint-Dier-d'Auvergne.

2 - Mission locale du secteur de Cournon et Association API (délibération n°2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renouvelle pour 2020 son adhésion à la Mission Locale de Cournon et à l'Association pour l'Insertion (API).

3 - Budget primitif pour 2020

Il est donné lecture du budget primitif pour 2020 qui se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	36 725,00 €
Impôts et taxes	261 000,00 €
Dotations et participations	278 029,00 €
Autres produits de gestion courante	123 097,00 €
Atténuations de charges	11 000,00 €
Produits financiers	3,00 €
Produits exceptionnels	16 549,00 €
Résultats reportés	564 026,00 €
Total des recettes de fonctionnement	**1 290 429,00€**
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	417 629,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	333 856,00 €
Autres charges de gestion courante	67 771,00 €
Charges financières	5 457,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	14 130,00 €
Virement à la section d'investissement	441 586,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**1 290 429,00€**

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 50 900,00 € de restes à réaliser)	104 149,00 €
- *Subvention Région* : Piste forestière : 15 800,00 € (dont 15 800,00 € de restes à réaliser) ➔ soit 15 800,00 € - *Subvention DETR* : Voirie communale 2018 : 8 200,00 € (dont 8 200,00 € de restes à réaliser), Accessibilité école primaire : 12 041,00 € ➔ soit 20 241,00 € - *Subvention Département :* Accessibilité école primaire : 23 800,00 € ➔ soit 23 800,00 € - *Subvention FEADER et LEADER* : École Numérique Rurale : 11 540,00 €, Piste forestière : 32 768,00 € (dont 26 900,00 € de restes à réaliser) ➔ soit 44 308,00 €	
Opérations réelles : FCTVA, TA	35 128,00 €
Affectation C / 1068	123 364,00 €
Amortissements	14 130,00 €
Virement de la section de fonctionnement	441 586 ,00 €
Résultat reporté	7 274,00 €
Total des recettes d'investissement	**725 631,00€**
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles *(dont 2 000,00 € de restes à réaliser)*	37 000,00 €
Logiciels Mairie : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Réhabilitation ancienne salle municipale de musique : frais d'études et d'insertion : 6 000,00 €, Voirie communale 2020 : frais d'études et d'insertion : 6 000,00 €, Piste forestière Les Martinanches : frais d'études et d'insertion : 3 000,00 €, Immeuble LEGROS : frais d'études : 20 000,00 €	
Immobilisations corporelles *(dont 50 000,00 € de restes à réaliser)*	165 000,00 €
Autres matériels Incendie : 5 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Matériel de bureau et informatique : 5 000,00 €, Mobilier : 5 000,00 €, Autres : 8 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Matériel de transport pour les services techniques : 40 000,00 €, Briqueterie : 15 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Église : 17 000,00 € (dont 17 000,00 € de restes à réaliser), Jardin public (Jeux et dalles) : 30 000,00 € (dont 20 000,00 € de restes à réaliser), Gendarmerie : 20 000,00 €, Sécurité dans le bourg : 5 000,00 €, Adressage des hameaux : 15 000,00 €	
Immobilisations en cours *(dont 7 700,00 € de restes à réaliser)*	247 700,00 €
Briqueterie : 5 000,00 €, Réhabilitation ancienne salle communale de musique : 14 000,00 €, Travaux d'accessibilité à l'école primaire : 7 700,00 € (dont 7 700,00 € de restes à réaliser), Voirie communale 2020 : 124 000,00 €, Piste forestière les Martinanches : 77 000,00 €, Sécurité dans le bourg : 20 000,00 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés (SIAREC)	118 337,00 €
Dépenses financières C / 1641	12 500,00 €
Dépôts et cautionnement	305,00 €
Autres établissements publics	13 289,00 €
Opérations Non Affectées *(dont 3 500,00 € de restes à réaliser)* : Frais d'études : 10 000,00 €, Participations SIEG : 10 000,00 €, Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dont 2000,00 € de restes à réaliser), Terrain CARRIER : 38 000,00 €, Immeubles de rapport : 12 000,00 €, Autres constructions : 6 000,00 €, Sécurité Incendie : 10 000,00 €, Autres immobilisations (dont panneaux) : 30 000,00 €, Divers travaux : 7 500,00 €, Places PMR et autre accessibilité : 6 000,00 € (dont 1 500,00 € de restes à réaliser)	131 500,00 €
Total des dépenses d'investissement	**725 631,00€**

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté. Présents : **14**, Contre : **00** Abstentions : **00** Pour : **12 + 02 procurations - (délibération n° 3) -**

Le Conseil municipal a voté le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », avec vote formel sur chacun des chapitres. Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice n-1 après le vote du compte administratif n-1.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une note de présentation synthétique du budget primitif 2020 à destination du public a été élaborée et sera mise en ligne sur le site www.saint-dier-d-auvergne.fr

4 – Admission en non-valeur (délibération n° 4)

Au vu de l'état adressé par la Trésorerie de Billom Saint-Dier et des poursuites qui ont été diligentées pour recouvrir différents titres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sur la demande de cette dernière, accepte l'admission en non-valeur d'un montant total de 267,81 € des titres émis en 2014 et 2018.

5 – Loyers des locaux professionnels de la Maison de Services (délibération n° 5)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de geler le montant des loyers des locaux professionnels de la maison de services durant l'année à venir.

Une décision similaire sera prise lors de la révision des loyers d'habitation des logements appartenant à la Commune mais également gérés par l'OPHIS au 1er janvier 2021.

6 – Contrat Emploi Compétence (délibérations n° 6)

Le Conseil Municipal décide de créer un poste « Contrat Emploi Compétence » de 12 mois à compter du 1er septembre 2020 sur une base de vingt heures hebdomadaires avec une prise en charge par l'état conformément aux textes en vigueur afin de pourvoir AUX besoins en matière d'aide à l'accueil des enfants de l'École Primaire, à la garderie, à l'accueil de loisirs, aux activités périscolaires, à la cantine scolaire et nettoyage des bâtiments communaux.

7 - Création d'un poste permanent d'adjoint technique (délibération n° 7)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à bulletins secrets, par 10 voix pour et 4 voix contre, décide de créer un poste permanent d'adjoint technique à compter du 1er août 2020 à raison de 20 heures hebdomadaires. Ce dernier sera pourvu par un agent contractuel. Son travail consistera en l'entretien du bourg, des espaces verts, de petits bricolages et de nettoyage de bâtiments communaux.

8 – Projet d'acquisition par la commune d'un terrain (information)

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure car il nécessite l'autorisation de Billom Communauté. Cette autorisation ne pourra être donnée que lorsque le nouveau conseil communautaire sera installé.

9 – Questions diverses

- **Commission communale des Impôts Directs (information)**

  Quelques conseillers municipaux se sont portés volontaires pour intégrer la CCID. Madame le Maire proposera d'autres personnes afin de compléter la liste.

- **Remerciements (information)**

  Madame le Maire remercie d'une part Monsieur Daniel DUFOUR pour avoir procédé au changement des plaques endommagées à la salle de la briqueterie et à la remise en place de la tuile de rive à la Maison du Peuple et d'autre part Monsieur Laurent COQUERY pour avoir procédé à la réparation d'un réfrigérateur à la salle de la Briqueterie.

- **Points sur les commissions (information)**

  Monsieur Jean-Claude PRADIER fait le point sur les manifestations à venir. À ce jour, la Brocante est maintenue le dimanche 2 août, sous réserve de l'évolution de la pandémie.
  Il évoque la possibilité de créer une association en lien direct avec la municipalité ayant uniquement pour but la sauvegarde du patrimoine communal.

  Madame Sylvie BAUVY indique que les travaux ENEDIS sont à l'arrêt pour la période estivale. Ils devraient reprendre en septembre.

Le Maire – Nathalie SESSA

MAIRIE DE ST-DIER-D'AUVERGNE * 63 (Puy-de-Dôme) *